

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DÉLIBÉRATION n° 2025/07/05-04-CFVU

Calendriers pédagogiques des composantes d'Aix-Marseille Université pour l'année 2025/2026 – Vague 3

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 3 juillet 2025, sous la présidence de M. Éric BERTON, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-6, D. 612-1-2 et D. 612-1-9,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 5 février 2025 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2025/2026,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2025 relatif au calendrier 2025 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire n° 2025/03/20-01 du 20 mars 2025 approuvant le bornage de l'année universitaire pour 2025/2026,

Considérant que les calendriers pédagogiques de chaque composante de l'établissement doivent correspondre au bornage établi pour l'année universitaire 2025/2026,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE les calendriers pédagogiques présentés par les composantes d'Aix-Marseille Université, au titre de l'année universitaire 2025/2026 (vague 3).

- Faculté des arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH) ;
- Faculté des sciences médicales et paramédicales (FSMPM) ;
- Observatoire des sciences de l'univers – Institut Pythéas (OSU Pythéas).

Article 2 :

Les calendriers sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour et 3 voix contre par les membres présents et représentés.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation



